

*Le candidat*

Paris, le 30 mars 2007

Monsieur le Président

Vous avez appelé mon attention sur les questions de l'assurance-vie et de l'épargne des ménages français.

Je veux avant tout faire savoir à vos adhérents que je considère que le patrimoine est la récompense et le fruit du travail, valeur que je veux remettre au cœur de notre société. Pour cette raison, il me semble impossible de respecter le travail sans respecter l'épargne que se constituent les ménages.

Nos concitoyens savent que la France va devoir faire face aux conséquences de l'allongement de la durée de la vie. Ce choc démographique va mettre sous tension notre système de protection sociale, notamment les régimes de retraite.

Je défendrai la retraite par répartition en poursuivant la réforme engagée par la loi Fillon de 2003 avec les partenaires sociaux, parce que la retraite par répartition est une composante essentielle de notre pacte social, en particulier en réformant les régimes spéciaux de retraite.

Mais je considère qu'il est pleinement légitime que les Français se constituent une épargne individuelle, afin de sécuriser leur retraite et leur vieillesse. Je me félicite de ces initiatives qui témoignent d'une réelle prise de responsabilité.

L'assurance-vie fait partie des modalités d'épargne les plus populaires. 11 millions de contrats étaient souscrits en 2006 et un ménage sur trois dispose d'une assurance-vie. Elle est aujourd'hui la manière la plus simple de se constituer une épargne retraite individuelle. Elle permet aussi d'anticiper le risque de perte d'autonomie. C'est pourquoi il me semble nécessaire de soutenir et d'accompagner les choix des millions de personnes qui font confiance et qui ont recours à l'assurance-vie.

J'ai bien noté les éléments figurant dans la charte de l'épargnant que vous m'avez transmise, à laquelle je souscris pleinement.

Nous partageons une conviction : les épargnants doivent bénéficier d'une grande visibilité et d'une grande stabilité des règles applicables à leur épargne. C'est à ce prix qu'ils peuvent orienter leurs choix d'épargne et assumer leurs prises de risque en toute connaissance de cause.

Le rôle premier de la puissance publique doit être de donner aux épargnants un environnement juridique et fiscal à la fois favorable au libre choix et stable.

Dans ce contexte, je défendrai le principe de non rétroactivité de la loi fiscale. Je veux que toute modification d'une règle fiscale ne s'applique qu'à des opérations d'épargne postérieures à leur entrée en vigueur ou à leur annonce. C'est un engagement que je prends devant vous. Il ne me paraît pas normal de changer les règles du jeu au cours du jeu. A plusieurs reprises d'ailleurs, j'ai déjà indiqué que je souhaitais inscrire dans notre Constitution les principes de sécurité juridique et de confiance légitime.

Cela ne doit cependant pas nous dispenser d'améliorer, lorsque c'est souhaitable, le dispositif de l'assurance-vie, par exemple pour mettre fin aux distorsions réglementaires qui désavantagent les produits multisupport. Notre économie a besoin d'une épargne longue en actions : il n'est pas souhaitable qu'une part de plus en plus importante du capital de nos entreprises soit détenue par des résidents étrangers.

Par ailleurs, dans l'élaboration des règles relatives à l'épargne, l'Etat doit aussi mieux prendre en compte l'avis des premiers intéressés – les épargnants eux-mêmes. Par conséquent, votre demande de participation plus large à la définition des politiques applicables est tout à fait légitime, tout comme votre souhait d'être présents dans les organismes de régulation du secteur de l'épargne et de l'investissement. Cette participation vous permettrait, j'en suis certain, de faire valoir les intérêts qui sont les vôtres et les principes que votre charte énonce, par exemple dans le domaine de l'information des épargnants.

En espérant que ces précisions répondront à vos attentes je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas SARKOZY



Monsieur François Perrin-Pelletier

Fédération des Associations Indépendantes  
de Défense des Epargnants pour la Retraite  
4, rue du Général Lanrezac  
75017 Paris